

Agence immobilière J.P. Constant



Depuis 1972

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

APPARTEMENT / MAISON-VILLA / TERRAIN	HONORAIRES TTC (TVA 20%)	A LA CHARGE DU
⇒ Jusqu'à 70 000 €	10 %	VENDEUR
⇒ De 70 001 € à 120 000€	8 %	VENDEUR
⇒ De 120 001 € à 200 000 €	6 %	VENDEUR
⇒ De 200 001 € à 1 000 000 €	5%	VENDEUR
⇒ Au-delà de 1 000 000 €	4 %	VENDEUR
COMMERCE	10%	VENDEUR
AVIS DE VALEUR	150€	

*Ces honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur suivant le choix du vendeur lors de la signature du mandat de vente et pourront être exceptionnellement remisés suivant un accord commercial avec le vendeur.

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATION

Locaux d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	HONORAIRES TTC (TVA 20%)	A LA CHARGE DU
Entremise et négociation	Offert	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€/m ² habitable	BAILLEUR
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€/m ² habitable	LOCATAIRE
Etat des lieux location	3€ / m ² habitable	BAILLEUR
Etat des lieux location	3€ / m ² habitable	LOCATAIRE
BAIL COMMERCIAL	- Honoraires : 10% TTC sur le loyer de la première année à la charge du locataire uniquement.	

AGENCE IMMOBILIERE J.P. CONSTANT, SARL au capital de 7 622 €, dont le siège social est situé - 4, Bd Anatole France - 13600 LA CIOTAT, immatriculée sous le numéro de SIREN 72 807 100 au RCS de MARSEILLE, représentée par Madame Carine COUDERT, en sa qualité de gérant.

Carte professionnelle numéro CPI 1310 2015 000 001 853, délivrée le 17/11/2015 par la CCI : Marseille-Provence.

Carte portant la mention 'Transactions sur immeubles et fonds de commerce'

Garanti par GALIAN - 89 rue de la Boetie - 75008 PARIS, pour un montant de 120 000€